

Produit

Amundi DAX 50 ESG II UCITS ETF Dist

Un compartiment d'Amundi DE

DE000ETF9090 - Devise : EUR

Ce compartiment est agréé en Allemagne.

Initiateur du PRIIP : Amundi Luxembourg S.A. (ci-après : « nous »), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Le CSSF est chargé du contrôle d'Amundi Luxembourg S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clé

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site www.amundi.lu ou appeler le +352 2686 8001.

Ce document a été publié le 03/06/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment d'Amundi DE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), constitué en tant que fonds d'investissement.

Durée : Le compartiment a une durée illimitée. Nous sommes en droit de mettre fin à l'exploitation du fonds par avis dans le Journal officiel fédéral et dans le rapport annuel ou semestriel.

Nous pouvons suspendre le rachat des actions si des circonstances exceptionnelles l'exigent, en tenant compte des intérêts de l'investisseur.

Objectifs : Le compartiment est un OPCVM à gestion passive, qui reproduit la composition d'un indice. Le compartiment réplique l'indice de référence DAX 50 ESG+ Net Return EUR (indice des performances nettes) (ISIN DE000A3DSHU1) (l'« indice » de ce compartiment) et a pour objectif de fournir aux investisseurs un rendement basé sur les performances de l'indice DAX 50 ESG+. Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 relatif aux informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

L'indice calculé par STOXX Ltd. réplique les performances des 50 sociétés dotées du plus haut classement ESG, qui ont été sélectionnées parmi le 75 sociétés les plus importantes selon la capitalisation boursière flottante de l'indice HDAX, en appliquant les filtres d'exclusion ESG et la méthodologie d'évaluation du secteur ESG du fournisseur de données International Shareholder Services Inc. (ISS-ESG) et en tenant compte des exclusions visées à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du Règlement délégué (UE) 2020/1818, dans sa version actualisée. Les entreprises qui ne remplissent pas certains critères en ce qui concerne le tabac, le charbon thermique, l'extraction de charbon thermique, la production d'électricité thermique au charbon et son extraction, les sables pétrolifères, l'exploration pétrolière et gazière de l'Arctique, la fracturation hydraulique, les services énergétiques nucléaires, la production de centrales nucléaires, l'énergie nucléaire, l'uranium, les armes à feu civiles et les équipements militaires, sont exclues. Parmi les entreprises restantes, les 50 entreprises ayant les meilleurs résultats ESG sont ensuite incluses dans l'indice. Si moins de 50 entreprises sont éligibles à l'inclusion, aucune entreprise supplémentaire ne sera incluse et l'indice sera composé de moins de 50 entreprises. Si le score ESG est identique pour deux entreprises, la plus grande entreprise en termes de capitalisation boursière flottante sera sélectionnée.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire et le gaz naturel, la société de gestion peut, dans le cadre de l'indice à reproduire, acquérir des actifs d'émetteurs ou de sociétés en portefeuille qui génèrent leurs revenus par des activités liées à la production d'énergie ou à d'autres utilisations de l'énergie nucléaire et du gaz naturel, et à l'extraction d'uranium ou de gaz naturel. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus dans la partie spécifique au compartiment, à la rubrique « Description de l'indice sous-jacent du compartiment ».

Le rééquilibrage est effectué chaque trimestre. Les opérations de repondération ont une incidence sur les coûts à payer par le compartiment et donc sur les performances du compartiment.

Un calcul basé sur les performances de l'indice peut engendrer une erreur de suivi pouvant atteindre 1 %. Des informations sur l'indice sont disponibles sur Internet à l'adresse <https://stox.com/index/daxesgpn/>.

Conformément aux conditions de placement et aux principes et limites de placement décrits dans le prospectus, le compartiment s'efforcera d'atteindre l'objectif d'investissement en acquérant toutes les composantes de l'indice (ou, exceptionnellement, un nombre important de celles-ci) dans la même proportion que l'indice (tel que déterminé par le gestionnaire d'investissement).

Les ETF entièrement répliqués peuvent ne pas contenir toutes les composantes ou la pondération exacte d'une composante dans l'indice de référence. Au lieu de cela, ils peuvent chercher à s'exposer à cet indice de référence en utilisant des techniques d'optimisation (appelées échantillonnage) et/ou en investissant dans des titres qui ne sont pas des composantes d'un indice de référence. Des opérations de prêt et de mise en pension de titres ne peuvent pas être conclues.

Le compartiment peut investir un maximum de 10 % de ses actifs dans des parts d'autres OPCVM ou OPC nationaux ou étrangers. L'utilisation d'instruments financiers dérivés n'est possible que dans des situations particulières, dans l'intérêt des investisseurs. La valeur des instruments financiers dérivés ne doit pas dépasser 10 % du compartiment.

Au moins 92 % de la valeur des actifs spéciaux de l'OPCVM sont investis dans des capitaux au sens de la § 2, paragraphe 8, de la Loi sur la fiscalité des investissements.

Investisseurs de détail visés : Ce produit est destiné aux investisseurs qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds et qui sont capables de supporter des pertes pouvant atteindre le montant de l'investissement.

Remboursement et opérations de rachat : Les actions du compartiment sont cotées en bourse et négociées sur au moins une bourse de valeurs. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des actions pendant les heures de négociation des bourses. Seuls les participants autorisés (par exemple, des institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des actions directement avec la société de gestion via le compartiment sur le marché primaire. Veuillez consulter le prospectus d'Amundi DE pour plus d'informations détaillées.

Politique de distribution : Les revenus du compartiment sont généralement distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce compartiment, y compris le prospectus ou le document d'information clé pour l'investisseur et le rapport financier, gratuitement sur demande auprès de :
Amundi Luxembourg S.A., 5, allée Scheffer 2520 Luxembourg, Luxembourg.
La valeur nette des actifs du compartiment est disponible sur www.amundi.lu

Dépositaire : BNP Paribas S.A., succursale allemande.
Représentant en Suisse : Société Générale, Paris, Zurich Branch, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich.
Agent payeur en Suisse : Société Générale, Paris, Zurich Branch, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich.
En Suisse, le prospectus, le Document d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de cet OPCVM peuvent être obtenus, gratuitement, auprès du représentant en Suisse.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen. Dans des conditions de marché très défavorables, il est possible que la capacité à répondre à votre demande de restitution de capitaux soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit. Veuillez vous reporter au prospectus ou au document d'information clé pour l'investisseur d'Amundi DE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement à 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 520 €	3 040 €
	Rendement annuel moyen	-64,8 %	-21,2 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 730 €	8 760 €
	Rendement annuel moyen	-22,7 %	-2,6 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 990 €	14 060 €
	Rendement annuel moyen	9,9 %	7,1 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 420 €	20 770 €
	Rendement annuel moyen	54,2 %	15,7 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Si l'historique du fonds n'est pas suffisant pour le calcul du scénario, un indice de référence approprié (proxy) est utilisé.

Scénario favorable : Ce scénario favorable s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025.
Scénario intermédiaire : Ce scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2019 et le 30/12/2024.
Scénario défavorable : Ce scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2017 et le 30/09/2022.

Que se passe-t-il si Amundi Luxembourg S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Un pool d'actifs distinct est investi et maintenu pour chaque compartiment d'Amundi DE. L'actif et le passif du compartiment sont ségrégués de ceux des autres compartiments et de ceux de la société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le compartiment ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et de sa bonne évolution. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR seront investis.

Exemple d'investissement à 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	16 €	115 €
Incidence des coûts annuels**	0,2 %	0,2 %

* Période de détention recommandée

* Ces informations montrent dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,23 % avant déduction des coûts et de 7,05 % après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais supplémentaires

Si vous avez investi dans ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance, les coûts affichés n'incluent pas les coûts supplémentaires que vous pourriez devoir supporter.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée*	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie*	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Les coûts récurrents sont déduits chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,16 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels de l'année précédente.	15,76 EUR
Coûts de transaction	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts d'achat et de vente des actifs sous-jacents du produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,68 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'est appliquée pour ce produit.	0,00 EUR

* Marché secondaire : Étant donné que le Fonds est un fonds indicel coté, les investisseurs qui ne sont pas des participants éligibles ne peuvent généralement acheter ou vendre que des actions sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paient des frais de courtage et/ou des frais de transaction pour leurs transactions sur la (ou les) bourse(s) de valeurs. Ces frais de courtage et/ou frais de transaction ne sont pas prélevés par le fonds ou la société de gestion et ne leur sont pas dus, mais doivent être versés à l'intermédiaire de l'investisseur lui-même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.

Marché primaire : Les participants éligibles qui négocient directement avec le Fonds paieront les frais de transaction correspondants pour le marché primaire.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans, sur la base de notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour des investissements à moyen terme. Vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Pour de plus amples informations sur la fréquence des échanges, reportez-vous à la section « En quoi consiste ce produit ? ». Veuillez vous reporter à la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour en savoir plus sur les éventuels frais de sortie.

La Société peut suspendre l'émission et le rachat des actions si des circonstances exceptionnelles l'exigent, en tenant compte des intérêts de l'investisseur. Afin de gérer les risques de liquidité, la Société peut restreindre le rachat d'actions lorsque les demandes de rachat des investisseurs atteignent un seuil prédéfini à partir duquel leur exécution n'est plus dans l'intérêt de l'ensemble des investisseurs. La Société peut également recourir à une commission de protection contre la dilution, un mécanisme permettant de répartir équitablement entre les investisseurs les coûts résultant des émissions et/ou des rachats (par exemple les coûts de transaction), réduisant ainsi le risque de dilution pour les investisseurs restant dans le fonds. La Société est autorisée, dans l'intérêt des investisseurs, à procéder à la ségrégation d'actifs illiquides. De plus amples détails figurent dans le prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +352 2686 8001
- Contactez-nous par courrier postal à Amundi Luxembourg S.A. – Service clients – 5, allée Scheffer 2520 Luxembourg, Luxembourg
- Envoyer un e-mail à info@amundi.com

Assurez-vous que vos coordonnées sont correctes afin de nous permettre de répondre à votre demande. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.lu.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé sur ce compartiment ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle directement.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs aux compartiments, y compris les diverses politiques publiées sur notre site Internet www.amundi.lu. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment sur les 10 dernières années sur www.amundi.lu.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance antérieurs mis à jour chaque mois sur www.amundi.lu.